



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MAYENNE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

BUREAU DES PROCEDURES
ENVIRONNEMENTALES ET FONCIERES

A V I S

Ouverture d'enquête publique

Une enquête publique relative à la demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation unique au titre des installations, ouvrages, travaux et activités dans le cadre de la restauration et l'entretien de la rivière Ouette et ses affluents, présentée par le syndicat de bassin de l'Ouette, est ouverte du 8 décembre 2017 – 9h00 - au 10 janvier 2018 – 12h00 - inclus, soit 34 jours consécutifs.

Les décisions préfectorales susceptibles d'être adoptées au terme de l'enquête publique sont une déclaration d'intérêt général et une autorisation unique au titre des installations, ouvrages, travaux ou activités en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement, qui peut, le cas échéant, être assortie de prescriptions spécifiques, ou un refus motivé.

Monsieur Michel THOMAS, cadre bancaire en retraite, est désigné commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier d'enquête publique, ainsi qu'un registre d'enquête, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairie de Parné-sur-Roc et d'Entrammes pendant la durée de l'enquête.

A titre indicatif, les horaires des mairies où le dossier sur support papier et un registre seront accessibles au public sont les suivants :

- Parné-sur-Roc (1 place du Prieuré - 53260) : les lundis, mardis et jeudis de 9h00 à 12h00 et de 16h30 à 17h30 et les mercredis et vendredis de 9h00 à 12h00. Fermée du 25 au 29 décembre 2017.
- Entrammes (1 rue de Rosendahl -53260) : les lundis, mardis, mercredis, jeudis et samedis de 8h30 à 12h00 et vendredis de 13h30 à 17h00.

En outre, le dossier de l'enquête pourra être consulté sur un poste informatique à disposition du public à la préfecture de la Mayenne (46 rue Mazagran-53000 Laval), du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Toute personne intéressée pourra en prendre connaissance selon ces modalités et formuler ses observations :

- soit en les consignand directement sur les registres d'enquête à disposition du public,
- soit en les adressant par écrit à la mairie siège de l'enquête : Mairie de Parné-sur-Roc, à l'attention de M. le commissaire enquêteur (DIG de l'Ouette) – 1 place du Prieuré – 53 260 Parné-sur-Roc, qui les annexera au registre,
- soit, par voie électronique à l'adresse suivante pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr, en précisant en objet « DIG de l'Ouette ». Il est précisé qu'afin de ne pas créer d'incident informatique, la taille des pièces jointes ne pourra excéder 5 méga octets, si les pièces jointes dépassent cette taille, il est possible de transmettre celles-ci en plusieurs parties numérotées et bien identifiées afin de pouvoir effectuer le rattachement avec les courriels précédents.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Parné-sur-Roc : le vendredi 8 décembre 2017 de 9h00 à 12h00, le mercredi 10 janvier 2018 de 9h00 à 12h00 et d'Entrammes : le samedi 16 décembre 2017 de 9h00 à 12h00 et le vendredi 22 décembre 2017 de 14h00 à 17h00.

Le dossier d'enquête sera consultable sur le site internet des services de l'État en Mayenne (www.mayenne.gouv.fr rubrique « Accueil>Politiques publiques>Environnement, eau et

biodiversité>Enquêtes publiques hors ICPE>Loi sur l'eau> DIG et AU IOTA de l'Ouette ») et y sera maintenu pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations et propositions effectuées par courrier électronique seront accessibles sur le même site internet, même rubrique.

Toute information concernant le dossier d'enquête peut être demandée auprès du syndicat de bassin de l'Ouette (1 place du Prieuré – 53 260 Parné-sur-Roc ; tél : 02 43 98 01 57-demander M. Le Lay).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture d'enquête publique ou pendant celle-ci en s'adressant au préfet de la Mayenne, bureau des procédures environnementales et foncières, 46 rue Mazagran, CS 91507 - 53015 Laval cedex.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront disponibles sur le site internet des services de l'État (www.mayenne.gouv.fr), ainsi qu'en mairie de Parné-sur-Roc et Entrammes, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera par ailleurs possible d'en obtenir communication en s'adressant à la préfecture de la Mayenne (coordonnées ci-dessus).

